



# TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNEYCY- MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 21-2019

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

**Vu** le code de la route et notamment son livre IV,

**Vu** le Code de la voirie routière

**Vu** la demande d'occupation du domaine public communal présentée par Mme. ROUTENS société « CHARPENTES SAVOYARDES », en vue de mettre un échafaudage pour des travaux de charpenterie au 29 chemin du Nant d'Oy sur la commune de Talloires-Montmin

## ARRETE

**Article 1** : Dans la période du lundi 04 Mars 2019 au vendredi 29 Mars 2019, la Société « CHARPENTES SAVOYARDES » est autorisée à mettre en place un échafaudage de 80 cm de largeur sur 9 mètres de longueur nécessaire aux travaux de charpenterie au niveau du 29 chemin du Nant d'Oy à Talloires-Montmin.

**Article 2** : La mise en place de cet échafaudage devra laisser un passage assez suffisant afin qu'un véhicule de secours léger puisse y circuler.

**Article 3** : La signalisation et le balisage seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4** : Mr le Brigadier de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Copie de cet arrêté sera transmis pour information :

- à Mme. ROUTENS, société CHARPENTES SAVOYARDES
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,  
Le 01 Mars 2019

Jean FAVROT,  
Maire



MAIRIE

27 rue André Theuriet - 74290 TALLOIRES-MONTMIN  
Tél : 04 50 66 76 54 Fax : 04 50 60 77 73 mail : commune@talloires.fr  
Site internet : www.talloires.fr